



COMMUNE DE CORNAUX

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA SITUATION DE LA MOTION CI-APRES

Motion de Mme Claudine von Bergen (PLR) pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge

Motion déposée le 30 décembre 2013

Objet de la motion

Lors de sa séance du 19 février 2014, le Conseil général a accepté l'idée de devoir étudier l'avenir du bâtiment sous forme de travaux de rénovation éventuels dans un souci de le préserver car il est très ancien et fait partie du patrimoine et de l'histoire du village.

Traitement de la motion

(extrait du procès-verbal du 19 février 2014)

Cette motion est acceptée à la majorité soit :

Pour : 16 voix Contre : 1 voix Abstention : 1 voix

Proposition du Conseil communal

Cette motion est à l'étude.

Nous vous proposons de laisser celle-ci ouverte.

Cornaux, le 16 novembre 2015

CONSEIL COMMUNAL